

Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue

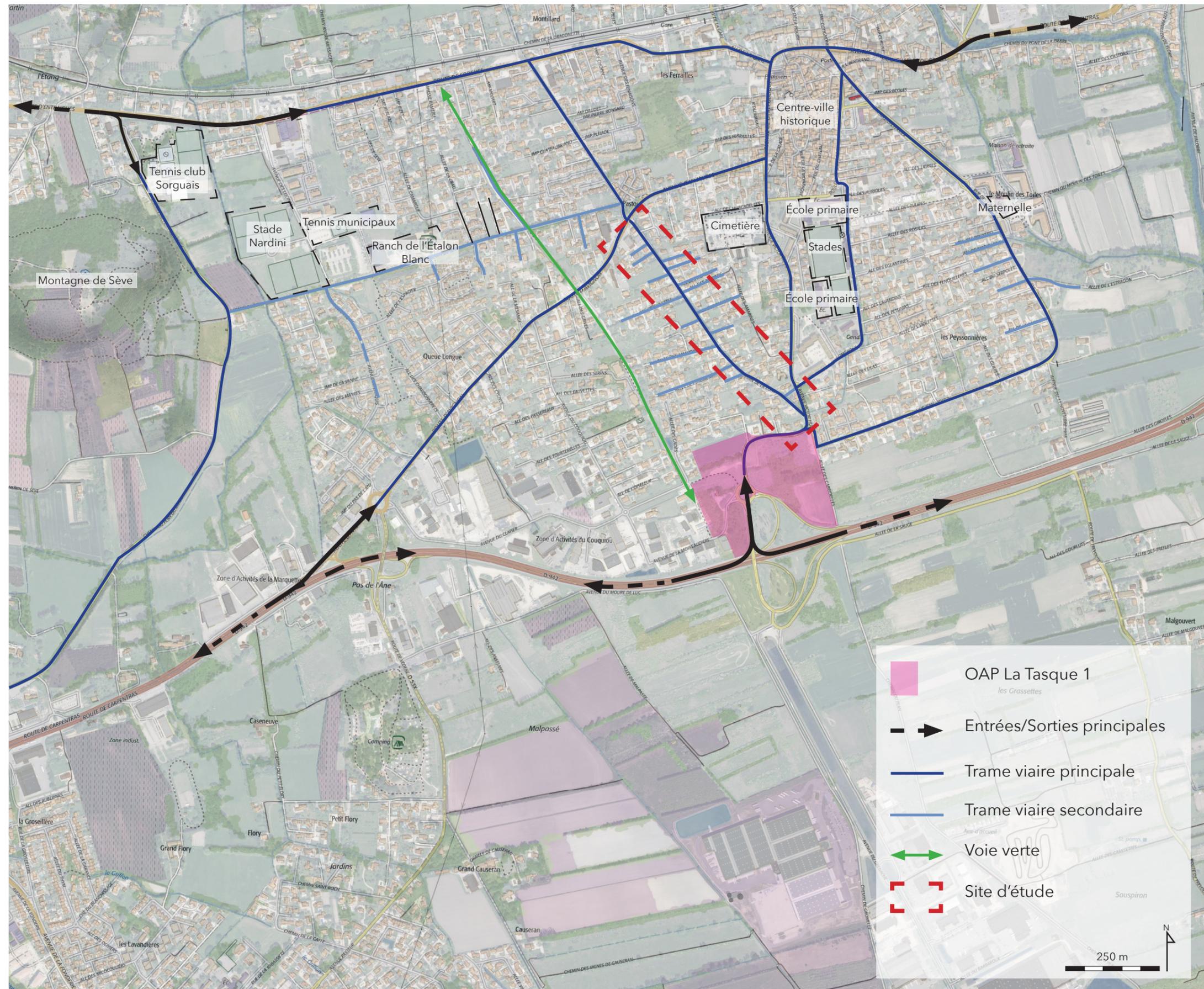
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉALISATION DE CHEMINS PIÉTONNIERS SUR LES VOIES COMMUNALES

CHEMIN DE LA LONE - AVENUE VICTOR HUGO - RUE DES ARGELAS



SCOP Lieux 10 à Capital variable - SIREN 824 242 853 - Siège social : 3 chemin des Colles 83440 TOURRETTES - 17 Rue Thiers 84000 AVIGNON  
www.lieux10.com- atelier@lieux10.com - 06 37 09 64 78

## LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE :



Le chemin de la Lone permet de rejoindre, au nord, la route d'Avignon et, au sud, d'accéder à la voie rapide Avignon - Carpentras.

De nombreuses impasses desservant des habitations s'articulent perpendiculairement au Chemin de la Lone. L'avenue Victor Hugo est aussi orientée Nord/Sud. Cet axe permet de rejoindre l'avenue de Fossombrone qui dessert des équipements sportifs et scolaires. La rue des Argelas est un trait d'union entre le chemin de la Lone et l'avenue Victor Hugo.

Ces axes sont très empruntés par les véhicules pour traverser la commune, rejoindre des équipements ou bien les zones résidentielles.

Le chemin de la Lone est un axe à double sens, sans trottoir, bordé par un petit canal, planté d'arbres sur un replat engazonné. Le replat est souvent utilisé comme espace de stationnement. La rue des Argelas est une rue à double sens, sans trottoir et sans plantation. Trois places de stationnements sont marquées au sol. L'avenue Victor Hugo est à double sens avec un trottoir d'un côté et de l'autre des places de stationnements.

# DES ENJEUX AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DOUCE



Chemin de la Lone - stationnements sauvages



Av. Victor Hugo - les chênes centenaires



Chemin de la Lone - parcelle libre



Chemin de la Lone - un réseau de canaux à valoriser



Av. Victor Hugo - trottoir étroit



Chemin de la Lone - pontons coupent la continuité

A retenir :

- Besoin d'apaisement du Chemin de la Lone
- Besoin de mise en sécurité des piétons

## LE CHEMIN DE LA LONE - PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET

Le projet de piétonnisation du chemin de la Lone, de l'avenue Victor Hugo et de la rue des Argelas répond à un besoin urgent de mise en sécurité des piétons. Pour créer cette continuité douce, nous proposons quatre principes d'interventions :

- La mise en place de passerelle bois : Cela permet de s'affranchir de la contrainte du canal et de le découvrir sous un angle différent. Les piétons sont en sécurité grâce à la distance avec la voirie.
- La création de chicane : Ce dispositif rend possible la piétonnisation là où les emprises ne le permettent pas. De plus, cela assure un ralentissement des automobilistes. Ainsi, le quartier est apaisé. Il n'est pas possible d'avoir des linéaires de chicane trop grand ou une succession de chicanes car cela pose des problèmes de sécurité.
- Les emprises mobilisables directement : Dans cette catégorie, nous retrouvons les bas-côtés, les larges bandes enherbées et les emplacements réservés. Ce sont des emprises foncières linéaires suffisamment larges pour accueillir un cheminement piéton.
- Le busage du canal : Ce dernier dispositif est utilisé dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser les principes énoncés précédemment. Le busage doit être utilisé en dernier recours. En effet, les canaux ouverts participent à la qualité paysagère et environnementale de la commune.

Le Sud de l'avenue Victor Hugo passe à sens unique (Sud vers Nord) pour libérer l'emprise foncière nécessaire à la continuité douce. Ce passage à sens unique permet également de libérer et de mettre en valeur les chênes centenaires.

L'apaisement, la sécurité et la conservation de la qualité paysagère sont les fondements de ce projet.

A retenir :

- Linéaire piétonnisé : 928 ml
- Passerelle bois : 97 ml
- Chicane : 93 ml
- Busage : 36 ml
- Pylône déplacé/supprimé : 7 u
- Arbre planté : 17 u
- Arbre abattu : 1 u



LÉGENDE :

A ← A'	
	Canal
	Bande enherbée
	Continuité piétonne
	Passerelle
	Voirie
	Accès propriété / Ponton
	Canal busé
	Emplacement réservé
	Poteau supprimé
	Potelet bois
	Barrière bois
	Arbre existant
	Arbre planté (12)
	Arbre supprimé (1)

0 10m 20m

← Z

LE CHEMIN DE LA LONE - SECTEUR NORD



- LÉGENDE :**
- A ← A'
- Canal
  - Bande enherbée
  - Continuité piétonne
  - Passerelle
  - Voirie
  - Accès propriété / Ponton
  - Canal busé
  - Emplacement réservé
  - Poteau supprimé
  - Potelet bois
  - Barrière bois
  - Arbre existant
  - Arbre planté (12)
  - Arbre supprimé (1)



LE CHEMIN DE LA LONE - SECTEUR SUD

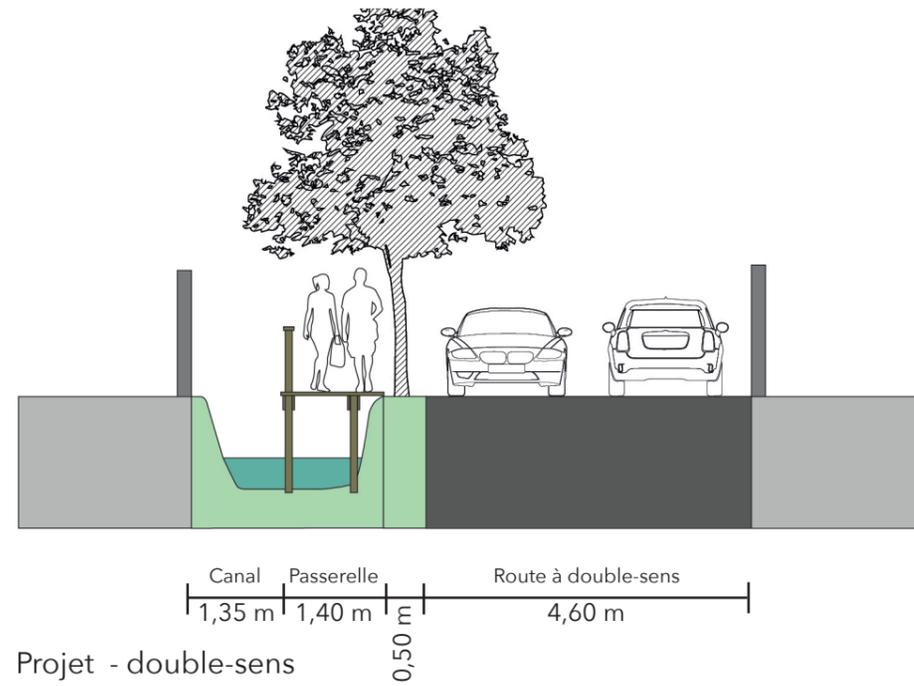
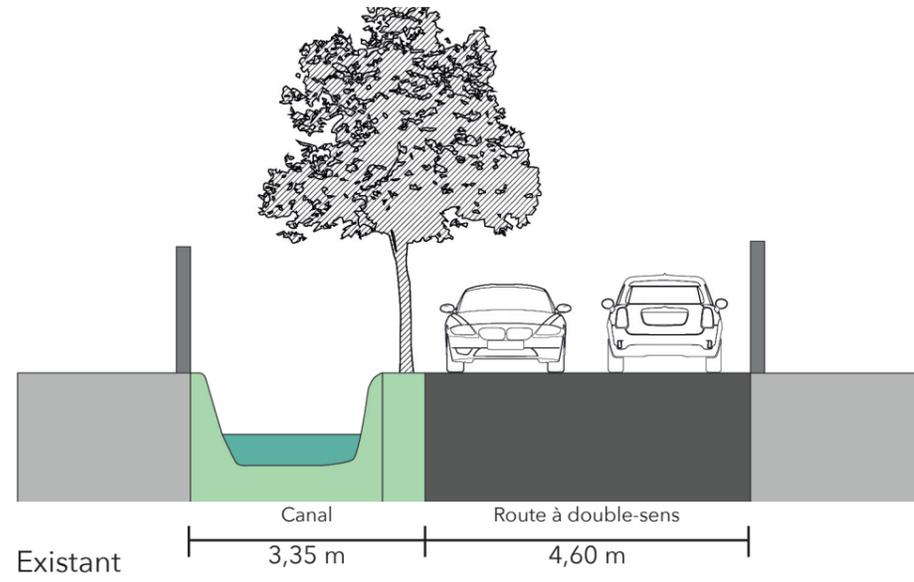


- LÉGENDE :**
- A ← A'
  - Canal
  - Bande enherbée
  - Continuité piétonne
  - Passerelle
  - Voirie
  - Accès propriété / Ponton
  - Canal busé
  - Emplacement réservé
  - Poteau supprimé
  - Potelet bois
  - Barrière bois
  - Arbre existant
  - Arbre planté (12)
  - Arbre supprimé (1)

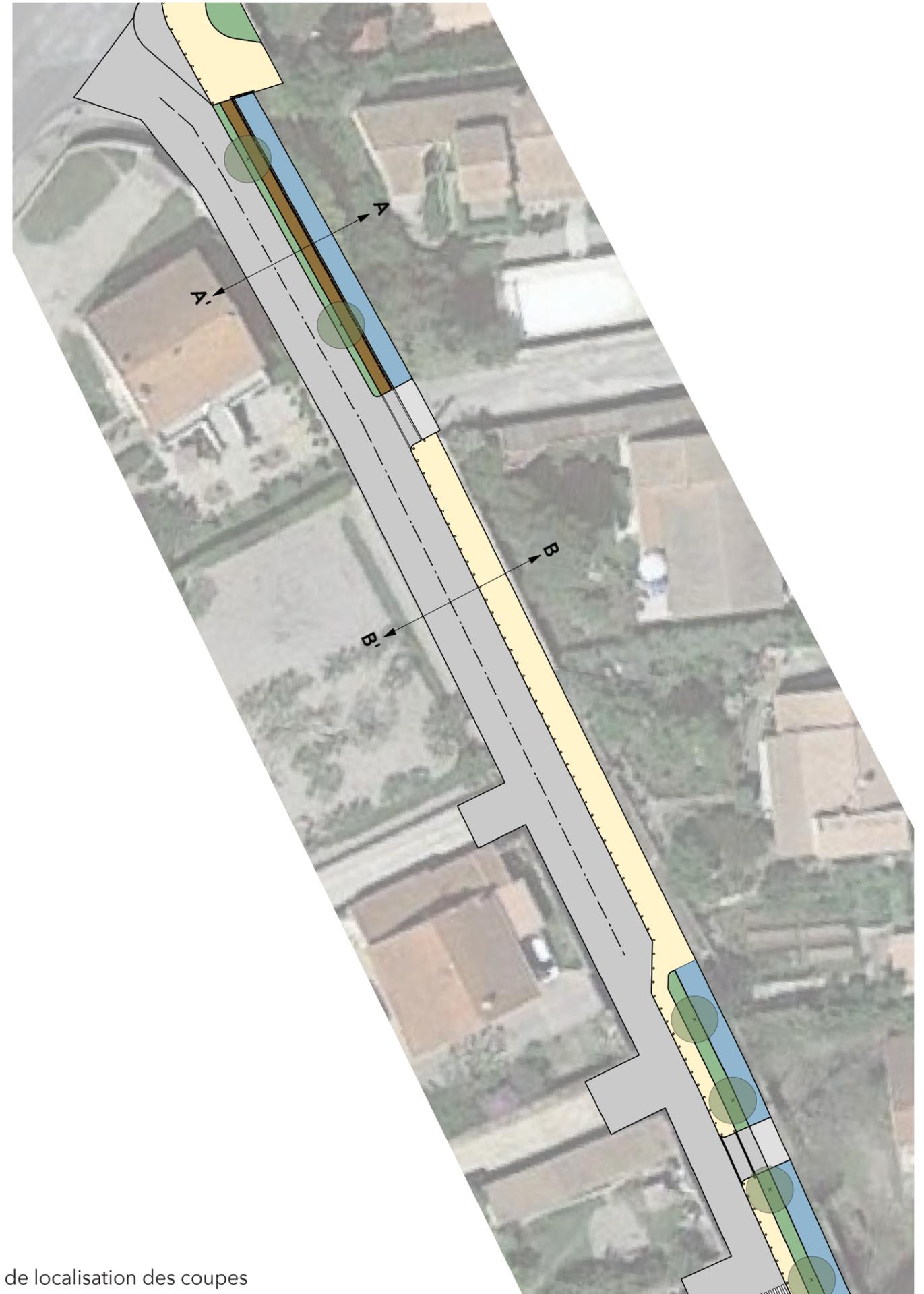


# COUPE EXISTANT/PROJET

## COUPE AA'

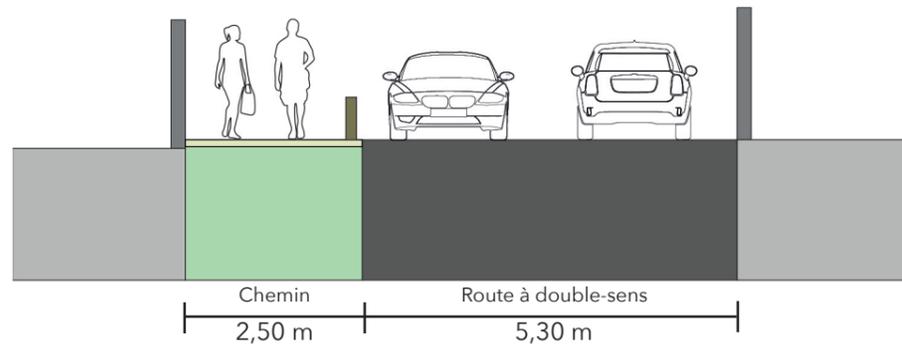
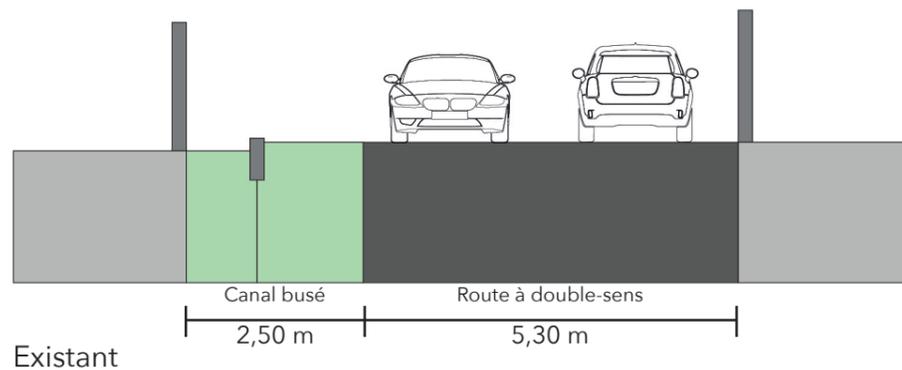


La voirie et le bas-côté ne présentent pas l'emprise suffisante pour créer la continuité piétonne. Il est nécessaire de construire une passerelle pour permettre un cheminement piéton sécurisé.

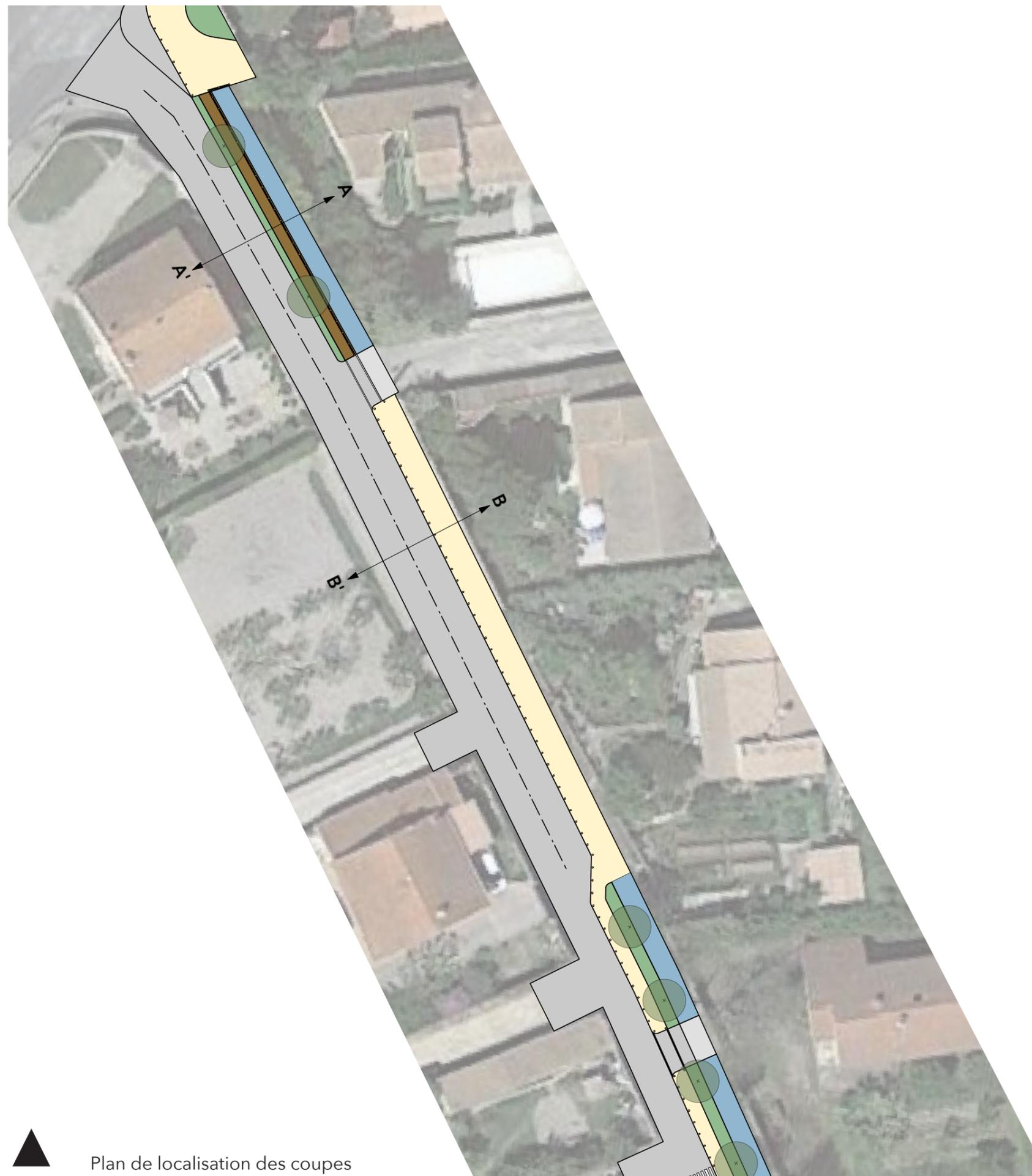


Plan de localisation des coupes

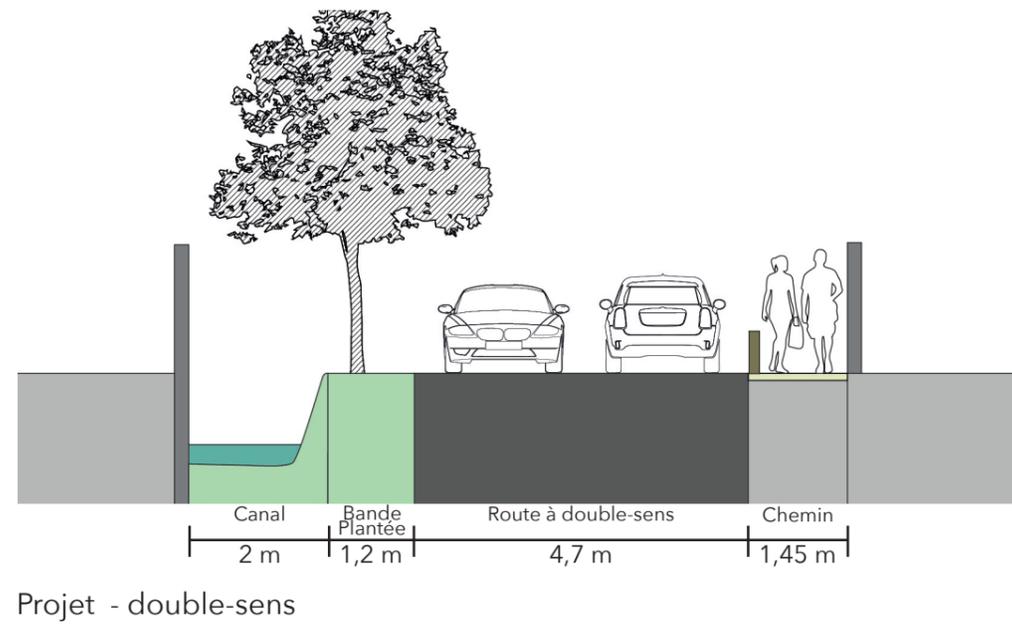
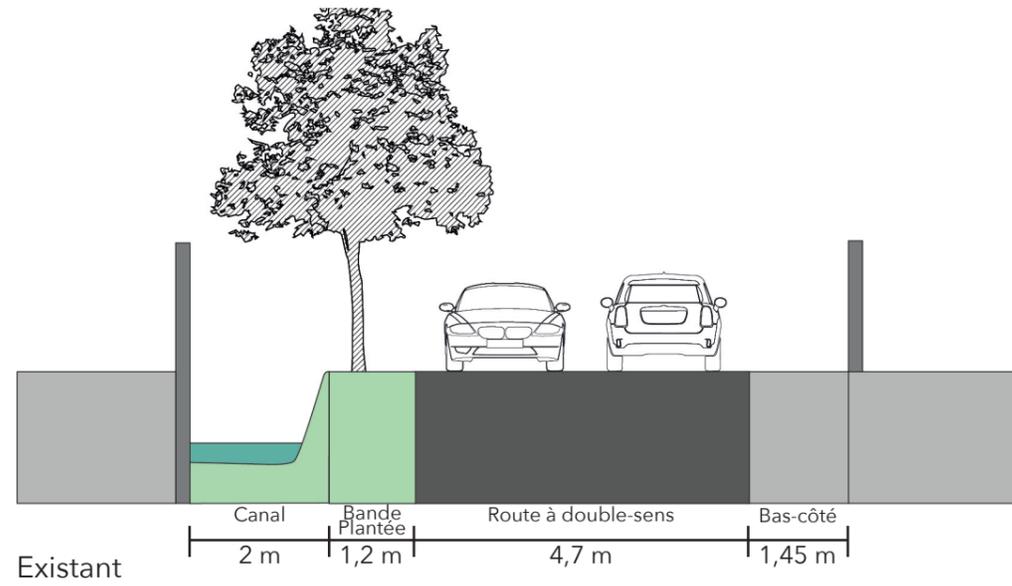
# COUPE BB'



Sur cette section du chemin de la Lone, le canal est déjà busé. L'arasement du muret et la mise en oeuvre d'un stabilisé permet de créer un cheminement confortable. Les voitures sont mises à distance par des potelets bois.



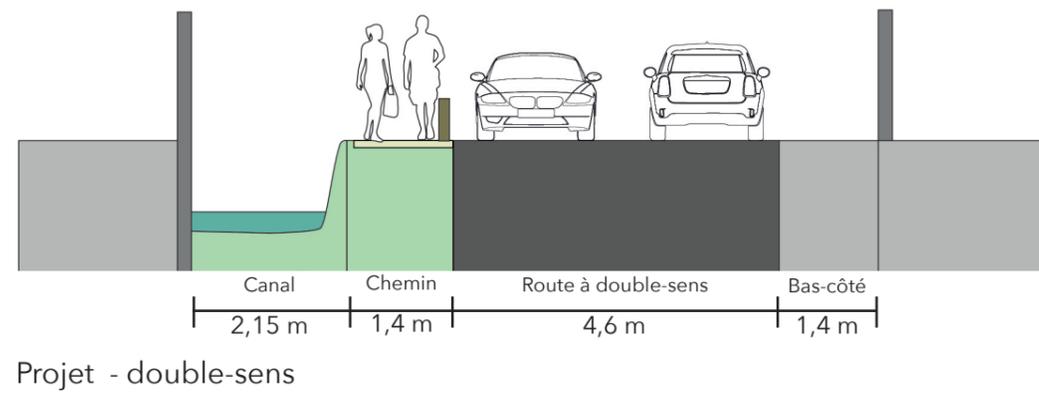
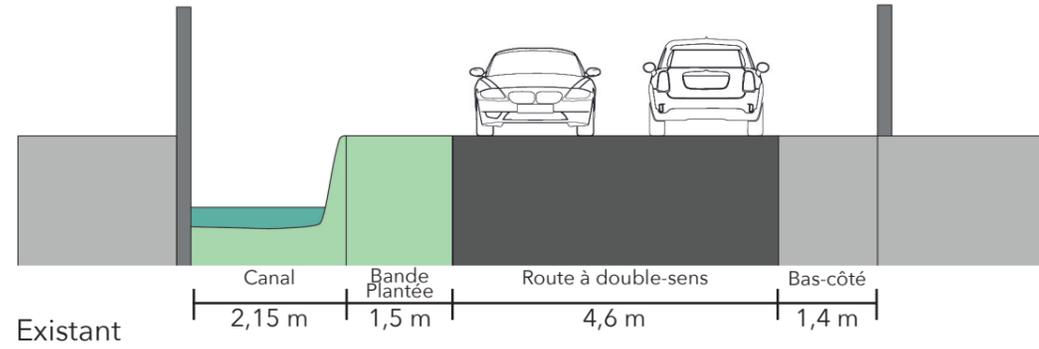
# COUPE CC'



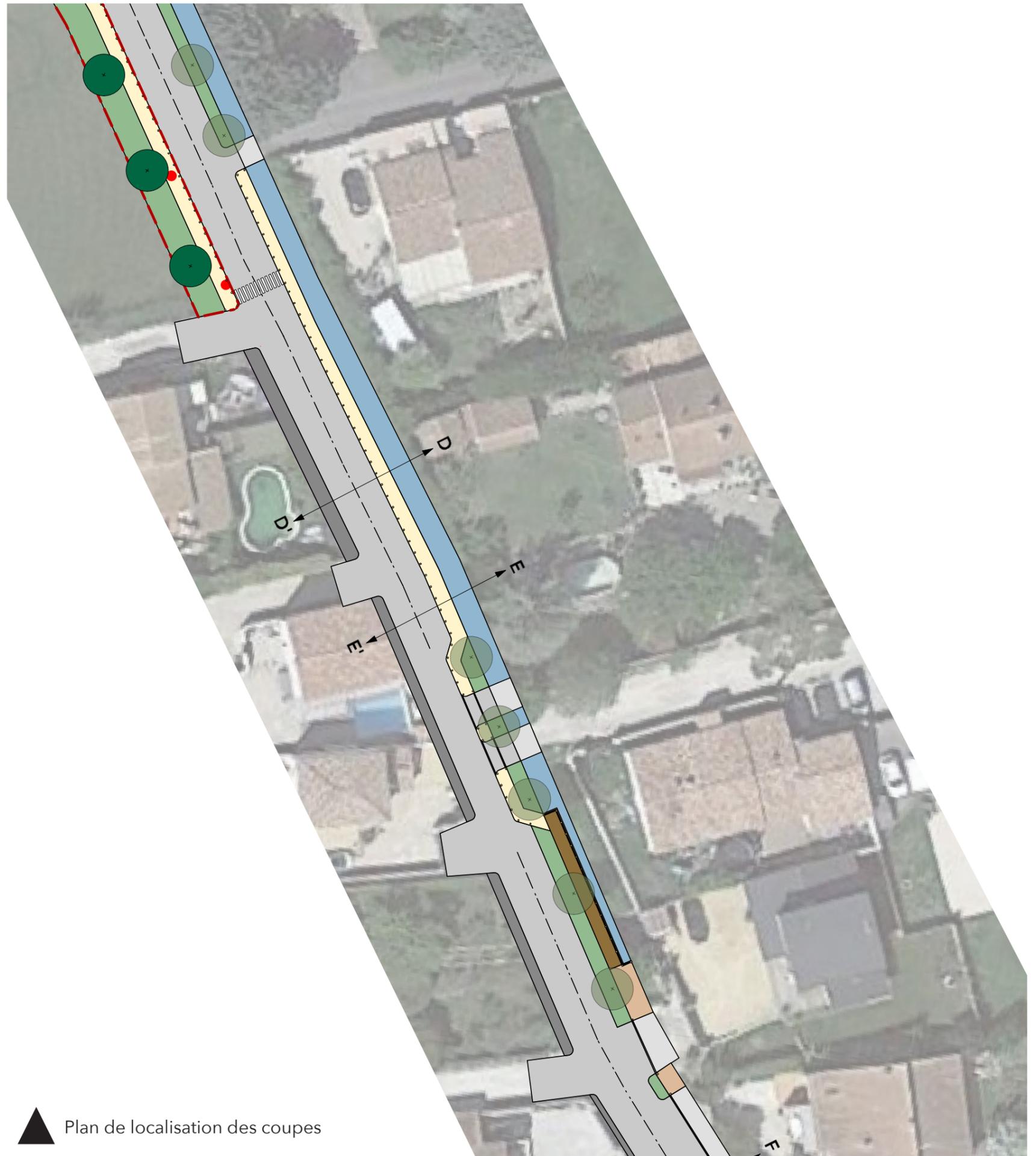
Le bas-côté est assez grand pour cheminer. Les piétons sont mis en sécurité par des potelets bois. Le canal et la berge restent libres.



# COUPE DD'

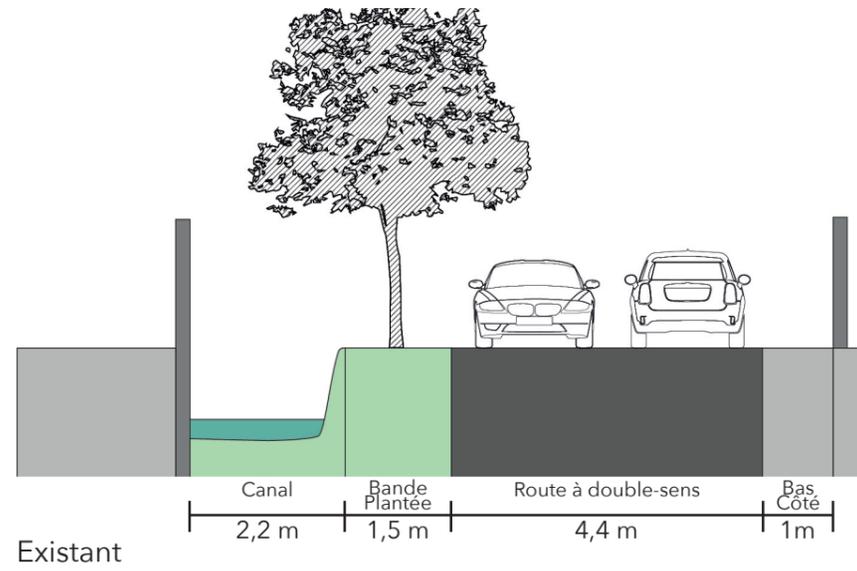


Sur cette section, la berge est large et plate. Cela permet de créer le cheminement piéton. Le stationnement des véhicules est empêché grâce aux potelets en bois.

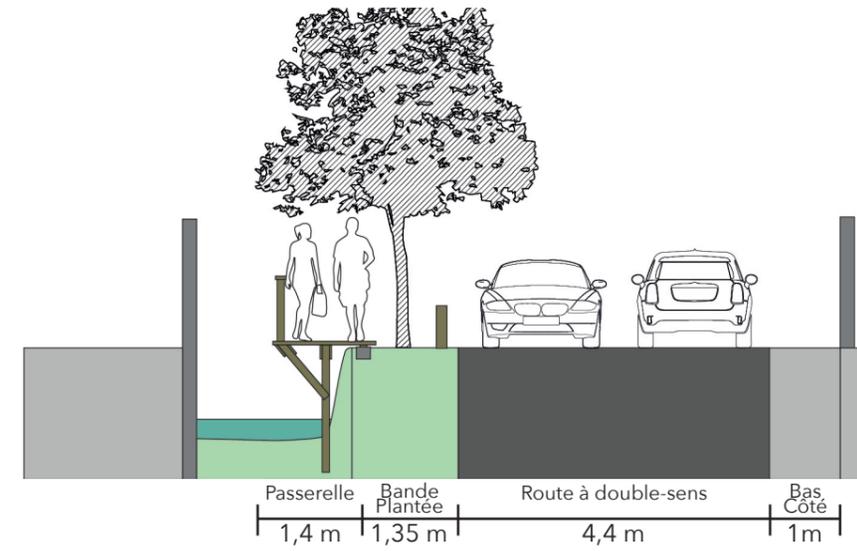


▲ Plan de localisation des coupes

# COUPE EE'



Existant



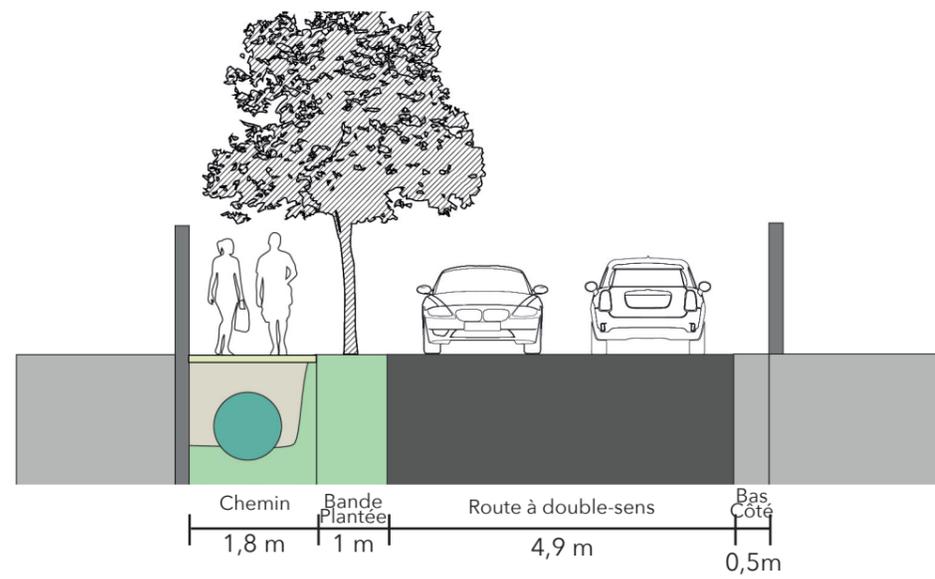
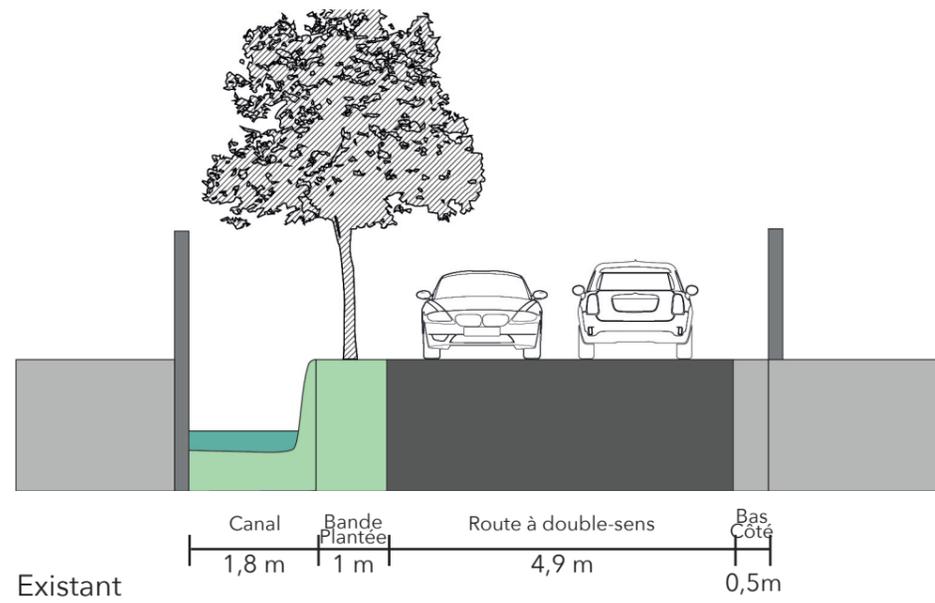
Projet - double-sens - Passerelle

Le bas-côté ne permet pas de créer un cheminement confortable. La mise en place d'une passerelle assure la continuité piétonne. Les potelets bois renforcent la sécurité et empêchent le stationnement.



▲ Plan de localisation des coupes

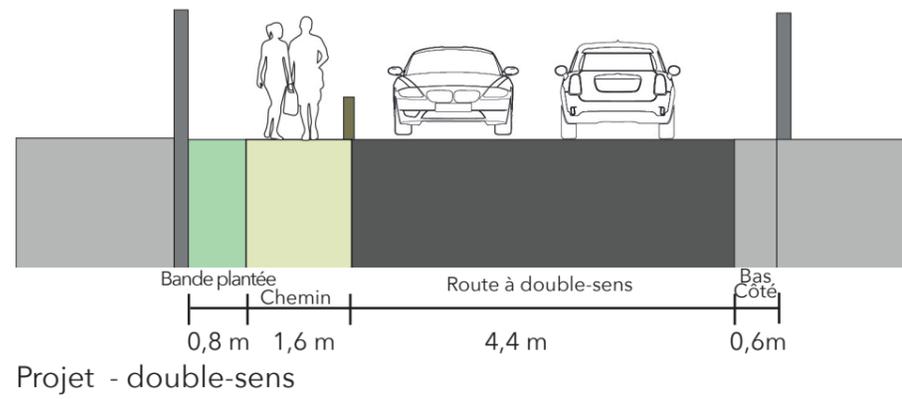
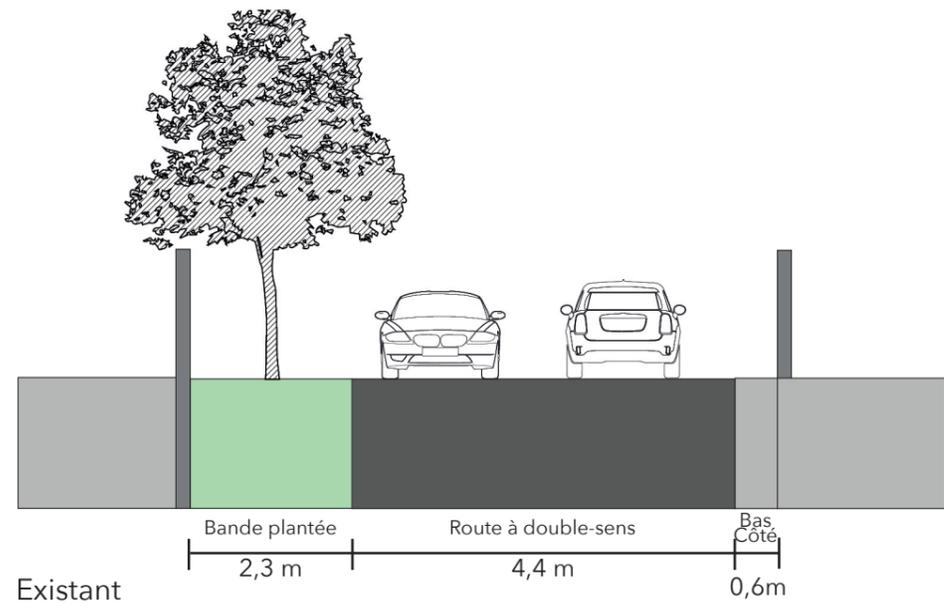
# COUPE FF'



Pour éviter un linéaire de passerelle trop grand et un trop grand nombre de chicane, nous devons buser le canal pour créer le cheminement piéton. Cette solution doit être utilisée seulement si aucune autre option est envisageable.



# COUPE GG'

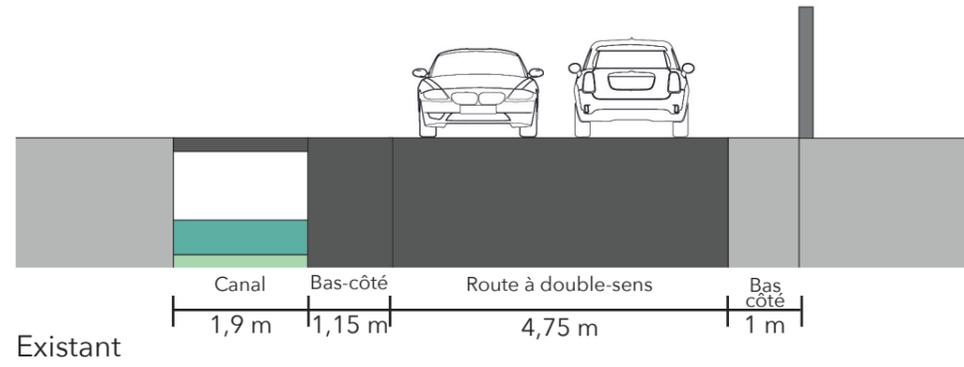


Le canal est déjà busé sur cette partie du chemin de la Lone. Cependant, une bande plantée et un alignement d'arbre bloquent la continuité piétonne. Pour éviter d'avoir une chicane supplémentaire, nous coupons un arbre pour permettre le passage sur la bande plantée.

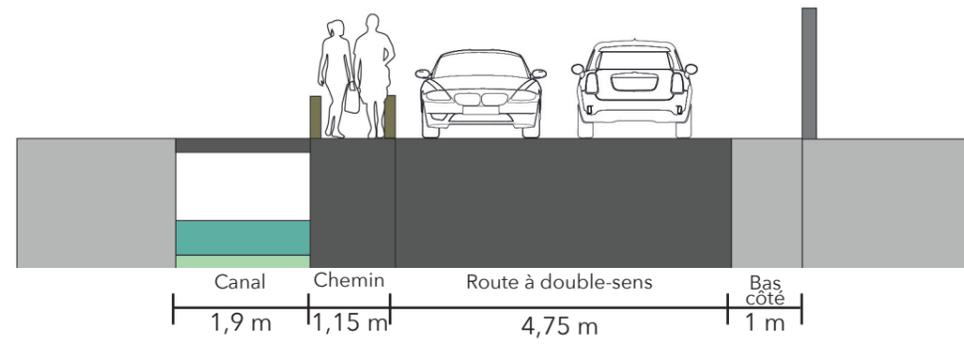


▲ Plan de localisation des coupes

# COUPE HH'



Existant



Projet - double-sens

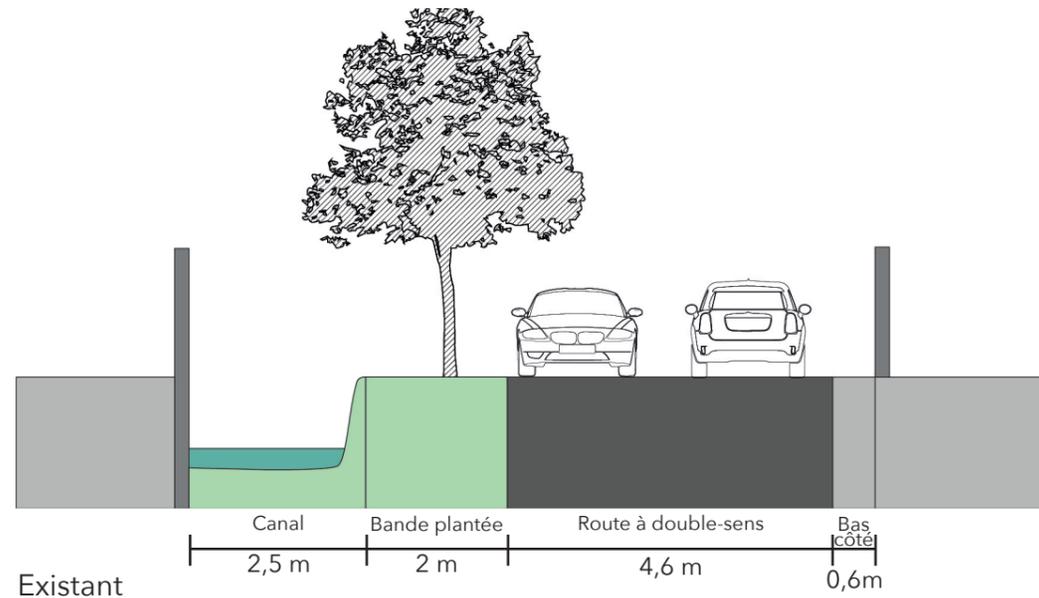
Cette partie du chemin de la Lone permet de faire circuler les piétons sur le bas-côté.



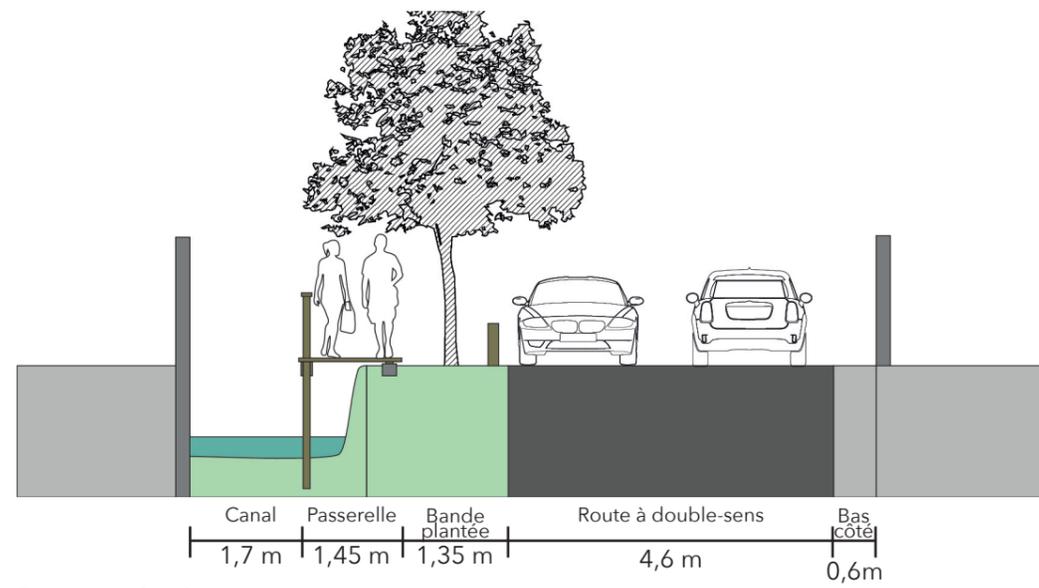
Plan de localisation des coupes



# COUPE II'



Existant



Projet - double-sens - passerelle

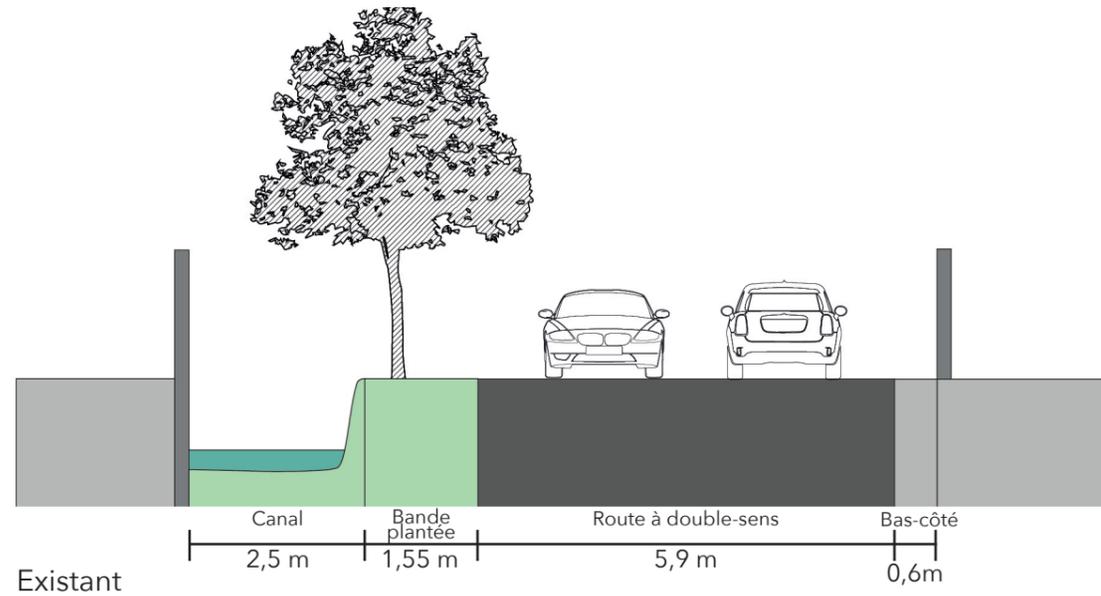
La bande plantée est assez large pour accueillir une partie de la passerelle. Ainsi, la passerelle bois est à cheval entre le canal et la bande plantée.



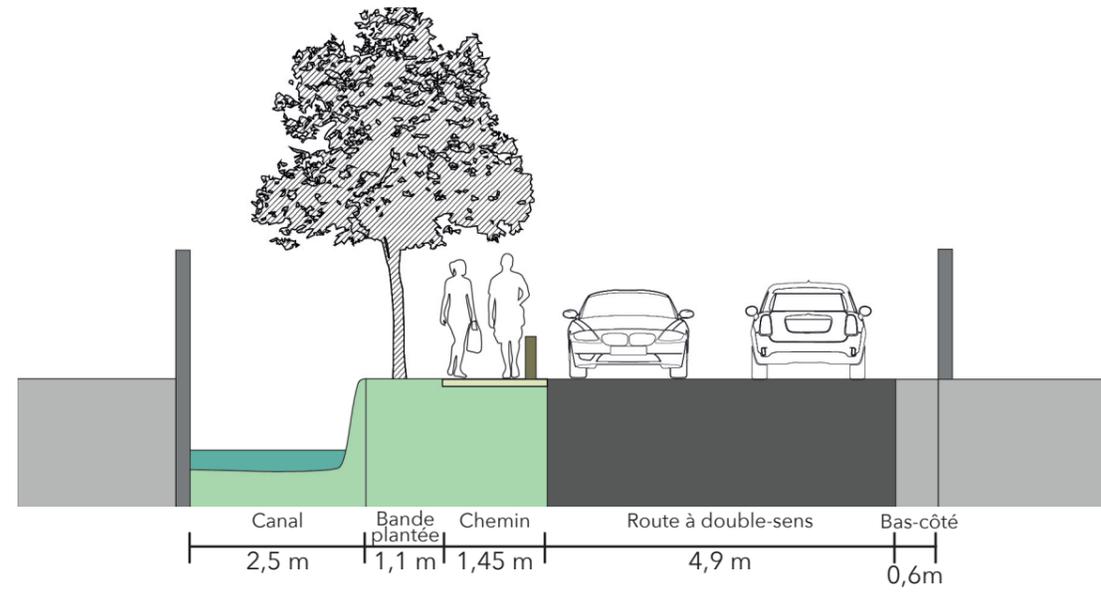
Plan de localisation des coupes



# COUPE JJ'

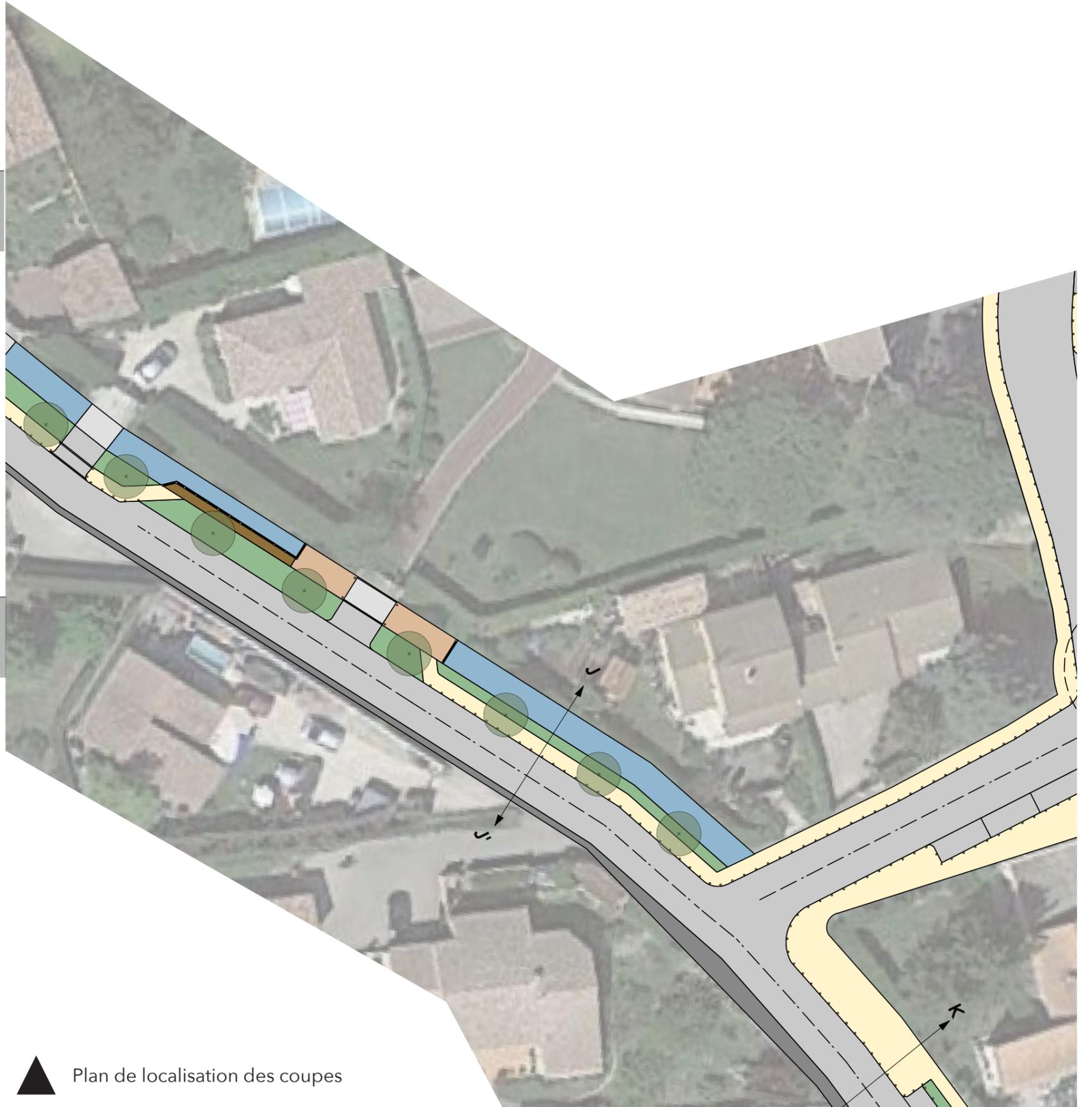


Existant



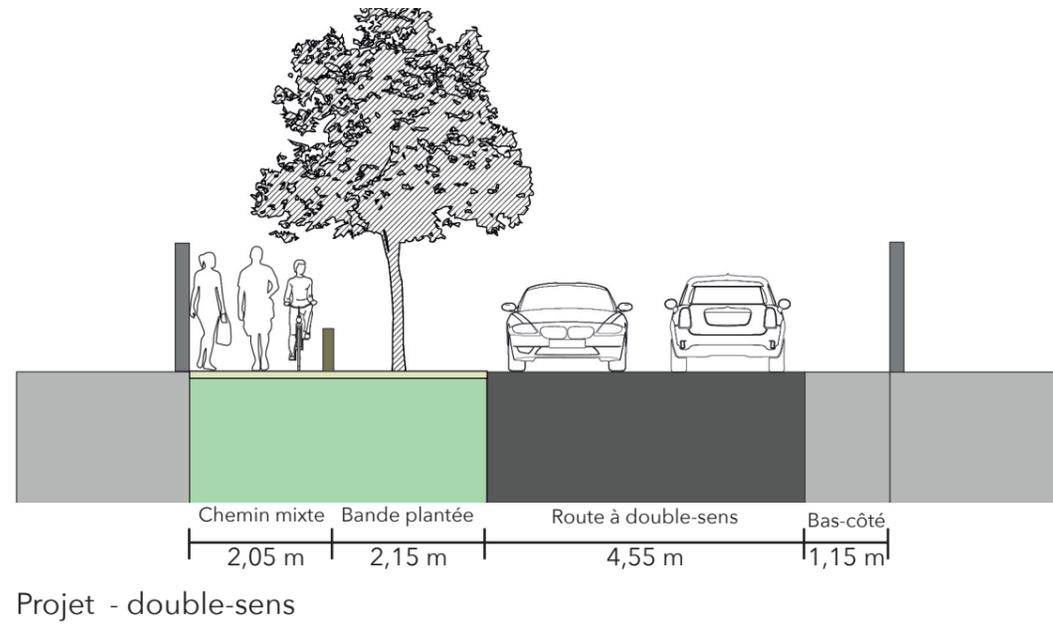
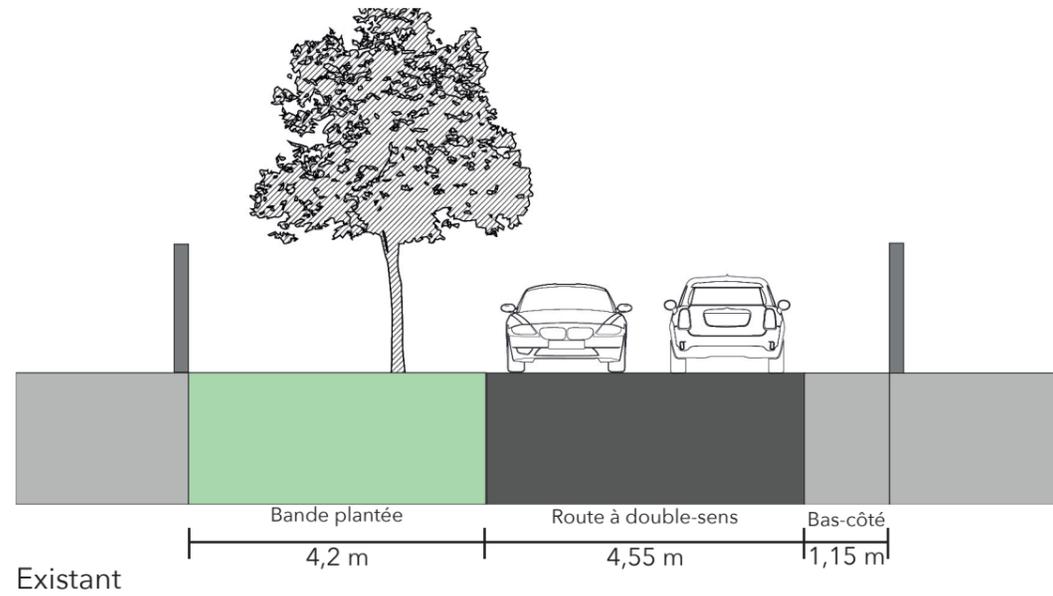
Projet - double-sens

Ici, la voirie et la bande plantée sont très larges. Une partie de ces emprises sont récupérées pour créer le cheminement piéton.

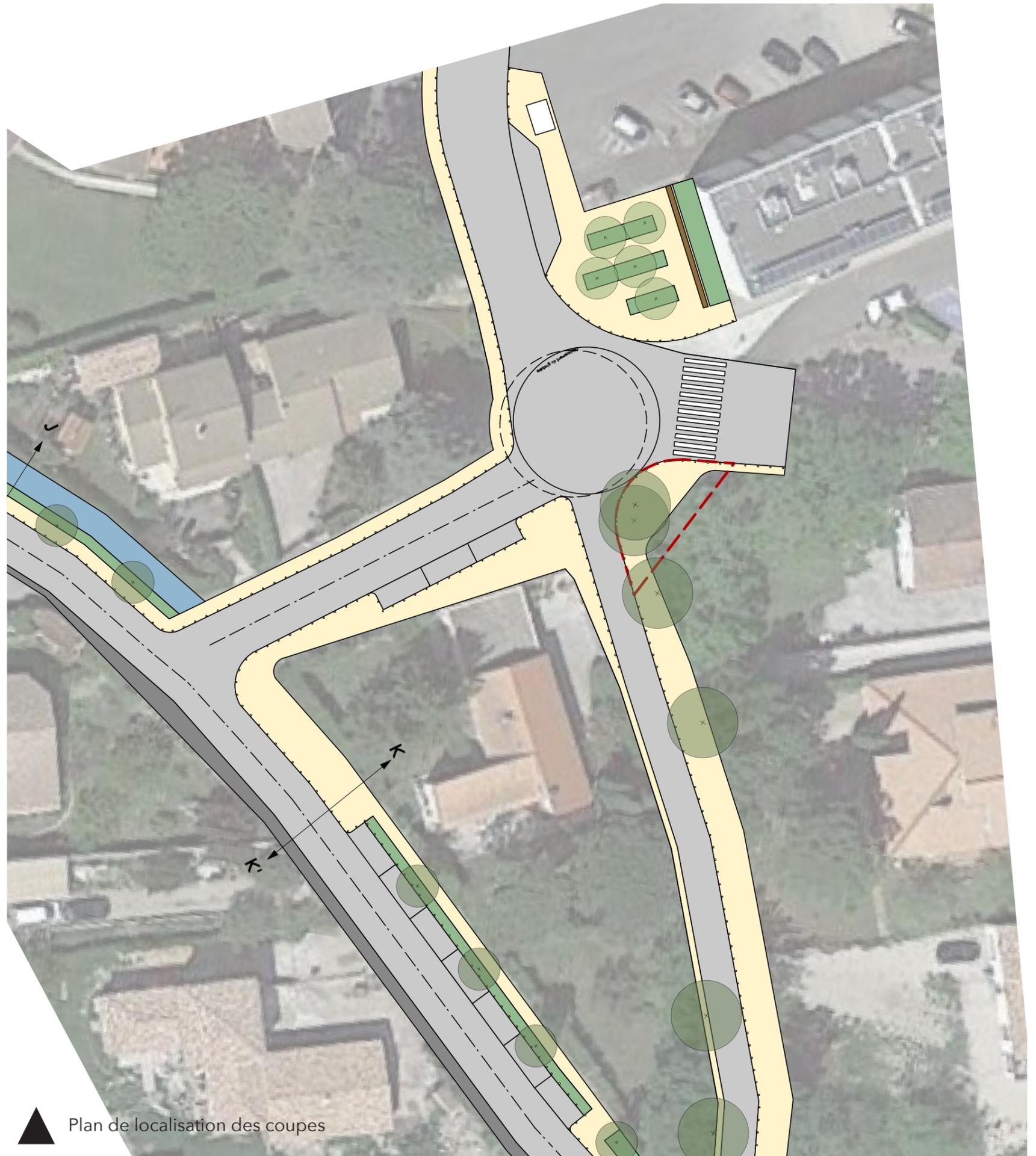


▲ Plan de localisation des coupes

# COUPE KK'



Le canal est déjà busé sur cette partie du chemin de la Lone. Nous mobilisons cette emprise pour créer le cheminement piéton et formaliser des stationnements pour les véhicules.

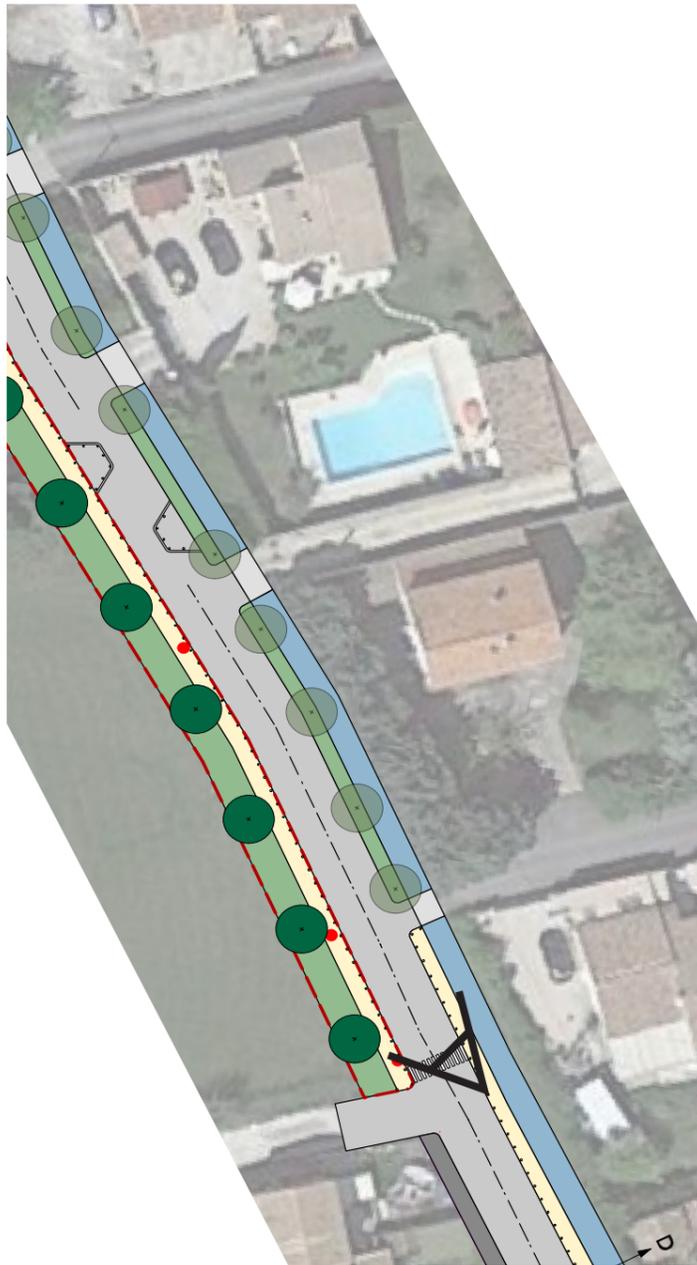


▲ Plan de localisation des coupes

PERSPECTIVES D'AMBIANCES



CHEMIN DE LA LONE - EXISTANT



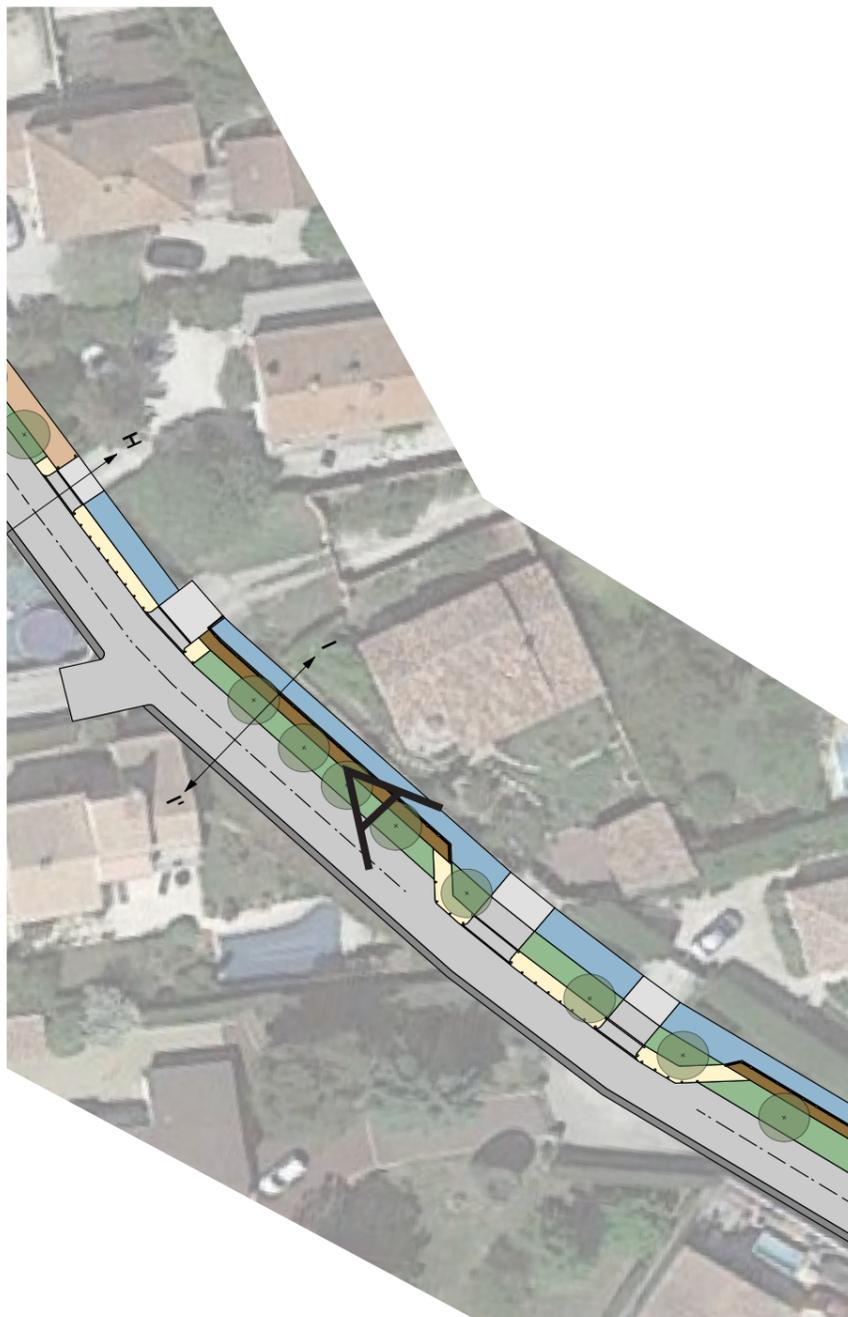
LOCALISATION DU CÔNE DE VUE



CHEMINEMENT PIÉTON SUR UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ



CHEMIN DE LA LONE - EXISTANT



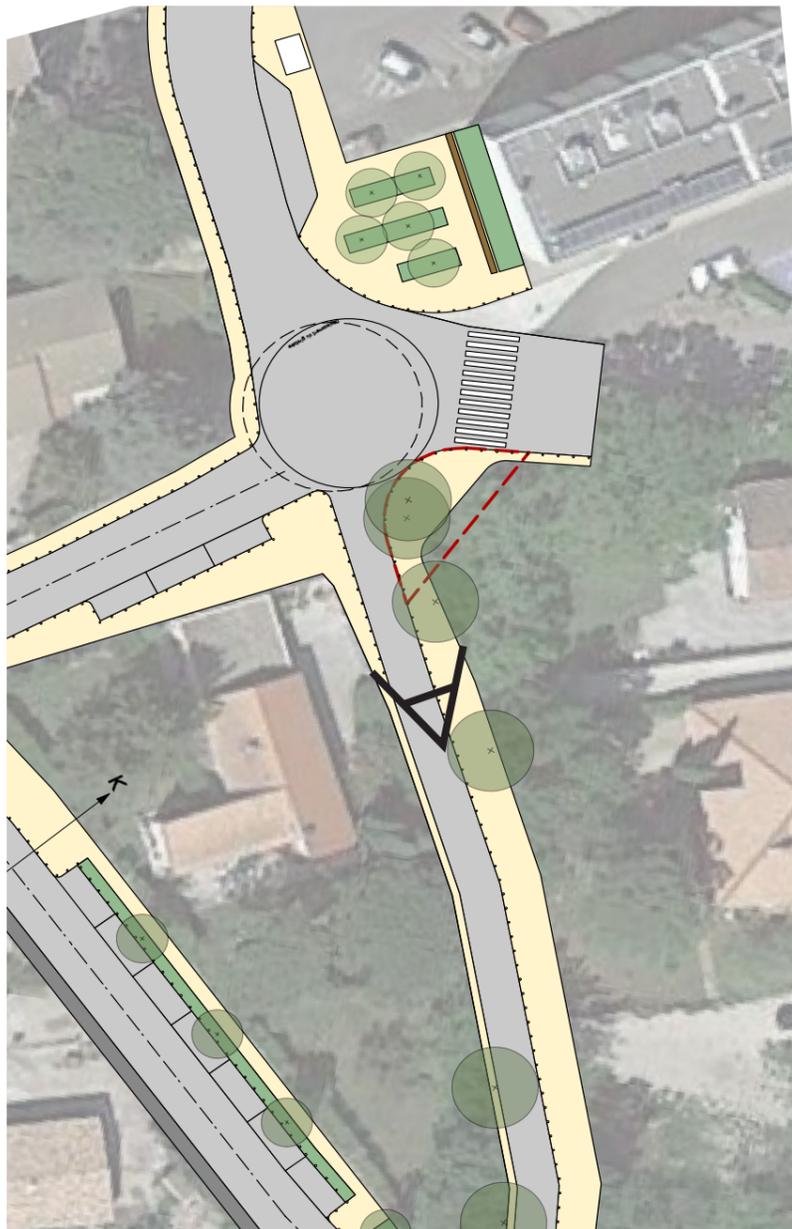
LOCALISATION DU CÔNE DE VUE



CHEMINEMENT PIÉTON SUR PASSERELLE ET CHICANE



CHEMIN DE LA LONE - EXISTANT



LOCALISATION DU CÔNE DE VUE



CHEMINEMENT PIÉTON SUR LA VOIRIE ET UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ